



## Rupture de contrat d'une assistante maternelle

Par **Caro**, le **09/06/2008** à **17:45**

Bonjour,

Nous employons une assistante maternelle depuis septembre 2006. A ce jour, elle ne souhaite plus finir à 18h30, comme le prévoit son contrat. Elle désire revoir ses horaires pour terminer sa journée à 18h00 maximum. Il est impossible pour nous de répondre favorablement à sa demande car mon mari et moi finissons à 18h00 sur Paris. Bien évidemment, elle ne souhaite pas démissionner car elle perdrait ses droits. De notre côté, nous n'avons pas à la licencier puisque c'est elle qui refuse les horaires. Existe-t-il un cas de licenciement particulier sans indemnité pour les assistantes maternelles ? ou une rupture de contrat lui permettant de faire valoir ses droits ?

Merci d'avance pour vos conseils car nous sommes dans une impasse et devons trouver une nouvelle Assistante Maternelle pour la rentrée prochaine.

Bien cordialement,

Caroline Réau.